



EDITORIAL

La Crise de Chômage

et la tactique de la Bourgeoisie

La presse bourgeoise s'efforce, actuellement, de détourner l'attention de la classe ouvrière de la crise économique qui la menace et dont le chômage — cette lèpre du régime capitaliste — sera évidemment la première conséquence. Après avoir, il y a un mois, nié les possibilités mêmes d'une crise, le gouvernement a déclaré, ces temps-ci, que « toutes les précautions étaient prises ». Quelles précautions ? On a parlé d'un plan de grands travaux et la C. G. T. a déposé un projet de ces grands travaux. C'est là une promesse avec laquelle on se flatte d'endormir les ouvriers chez qui s'éveille une inquiétude confuse. On leur dit : « Ne vous préoccupez pas de l'avenir. S'il y a du chômage dans l'industrie privée, l'Etat vous donnera du travail. Il vous emploiera à des « grands travaux ». Cela dit, la bourgeoisie pense que les ouvriers rassurés, vont dormir sur leurs deux oreilles et s'en remettre à M. Poincaré, conseillé par M. Jouhaux, pour assurer leurs salaires.

En vérité, la bourgeoisie oublie un peu trop que la classe ouvrière n'en est plus au temps des ateliers nationaux ou du dessèchement des marais de Sologne, et qu'elle sait parfaitement que la bourgeoisie se moque d'elle quand elle propose de remédier au chômage par des grands travaux. Pour le compte de qui, ces grands travaux, s'il vous plaît ? Pour le compte de l'Etat, bien entendu. Il y a des lignes de chemins de fer à établir, des ports à creuser ou à agrandir, des stations hydro-électriques à aménager, etc... Voilà du pain sur la planche pour nos futurs chômeurs. En somme, ce que l'Etat envisage, c'est un plan de développement de son outillage. Bien. Mais alors deux questions se posent :

1° Quels seront les salaires payés par l'Etat ?

2° Qu'est-ce que deviendra l'outillage ainsi créé ? Sera-t-il nationalisé, ou rétrocédé après coup à l'industrie privée ?

On comprend que la classe ouvrière tienne à être éclairée sur ce point, si elle ne veut pas faire avec M. Poincaré et M. Jouhaux, un marché de dupes.

1° Si les salaires payés par l'Etat aux ouvriers sont inférieurs à ceux de l'industrie privée — et ils le seront forcément (car l'Etat dira que c'est uniquement pour ne pas laisser les « braves » travailleurs crever de faim qu'il les emploie à des travaux improductifs dont il pourrait se pas-

ser, et qu'alors il ne faut pas lui demander des sacrifices trop lourds, des taux de salaires exorbitants pour des ressources minimes, etc., — on peut s'attendre immédiatement à une baisse générale des salaires. Si l'Etat embauche des chômeurs et les paye, par exemple, 25 francs par jour, il crée immédiatement « un cours de la journée de travail », et cela dans une période de débauchage. L'industrie privée prendra ce cours pour base et établira ses salaires un peu au-dessus de ce cours pour s'assurer les spécialistes dont elle a besoin. L'industrie privée n'aura pas à craindre l'agitation intense que créerait des locks-out jetant sur le pavé, d'un coup, des milliers d'ouvriers d'une même industrie, puisque ces chômeurs seront absorbés plus ou moins rapidement par l'Etat, patron philanthrope ; elle pourra même rouvrir ses usines quelque temps après en procédant non seulement à une réduction des salaires, mais encore à une sélection de la main-d'œuvre — deux conditions essentielles pour la rationalisation de ces industries.

L'Etat, de son côté, a tout intérêt, à son simple point de vue de Conseil d'administration prudent de la société bourgeoise, à adopter une politique autre à l'égard des chômeurs, que celle qui a été expérimentée en Angleterre et en Allemagne : une allocation pure et simple au sans travail.

En Allemagne, par exemple, le taux de secours est de 11 marks par semaine (environ 70 fr.), par ouvrier isolé, et 17 marks 50 par ouvrier marié avec enfant (environ 115 fr.). Ce taux est évidemment absolument insuffisant pour que le chômeur puisse vivre pendant de longs mois. Mais la plupart des chômeurs parvient à travailler au jour le jour, une heure dans un entrepôt, une heure comme manœuvre, etc. Ils constituent une main-d'œuvre supplémentaire et à bon marché que les entreprises rationalisées ont à leur disposition en cas de besoin. Mais les dépenses qui incombent à l'Etat et aux municipalités sont lourdes (pour un million de chômeurs secourus, environ 15 millions de marks par semaine).

Or, en France, le taux d'allocation est actuellement de 5 francs par jour. Lorsque la vague de chômage s'étendra, le gouvernement sera obligé de doubler, au moins, ce taux. La charge budgétaire deviendra considérable. D'une part,